

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services
maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SERVICE ELECTROMÉCANIQUES	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3065-13N124/A	Date 2015-01-16
Client Reference No. - N° de référence du client F3065-13-N124	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$ML-027-24917
File No. - N° de dossier 027ml.F3065-13N124	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tamaro, Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur 027ml
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-5319 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PÊCHES ET OCÉANS CANADA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE NGCC 101 BOUL. CHAMPLAIN QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3065-13N124/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

027mlF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-13-N124

Voir ci-joint.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE - SERVICE DE DIAGNOSTIC ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE ÉLECTRIQUES ET/OU ÉLECTRONIQUES DES SYSTÈME DE PROPULSION ET DES SYSTÈME AUXILIAIRES DES NAVIRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	10
5.1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	10
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À L'ASSURANCES	13
6.1 Exigences en matière d'assurance	13
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	13
A. OFFRE À COMMANDES.....	13
7.1 OFFRE.....	13
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	14
7.5 RESPONSABLES.....	14
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	15
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	15
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	15
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	16
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE.....	16
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
7.13 ATTESTATIONS.....	16
7.14 LOIS APPLICABLES	18
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	18

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	18
7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	18
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	18
7.5	PAIEMENT	18
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	19
7.7	ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	20
7.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	20
7.9	Langue de travail.....	20
7.10	Inspection et acceptation des travaux.....	20
7.11	Limitation de la responsabilité de l'entrepreneur au titre de dommages subis par le Canada.....	20
	ANNEXE "A"	22
	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	22
	ANNEXE "B"	26
	BASE DE PAIEMENT	26
	ANNEXE "C"	30
	EXIGENCES D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS.....	30
	ANNEXE "D"	31
	EXIGENCES RELATIVES À L'ASSURANCE	31
	ANNEXE "E"	32
	PLAN D'ÉVALUATION	32
	APENDICE 1 À L'ANNEXE F EXEMPLE DE LA VALIDATION DE TEMPS ET DE DISTANCE	47

TITRE - SERVICE DE DIAGNOSTIC ET DE RÉPARATION DE SYSTÈME DE CONTRÔLE ÉLECTRIQUES ET/OU ÉLECTRONIQUES DES SYSTÈME DE PROPULSION ET DES SYSTÈME AUXILIAIRES DES NAVIRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, l'exigences d'établissement de rapports, Exigences relatives à l'assurance et le Plan d'évaluation.

1.2 Sommaire

Le ministère des Pêches et des Océans - Garde côtière canadienne a besoin de service de diagnostic et de réparation de système de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion et des systèmes auxiliaires du navire au fur et à mesure des besoins. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède le matériel roulant requis pour exécuter des appels de service avec les outils nécessaires pour les services de diagnostic et de réparation de système de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion énumérés au paragraphe 3.1 de l'Annexe A. Chaque tâche demande la production d'un rapport pour le ministère des Pêches et des Océans.

La période de l'offre à commande et d'une (1) année initiale avec deux (2) options d'une (1) année.

La zone géographique des sites potentiels de services couverts par cette offre à commande est de la ville de Montréal aux frontières de l'est de la province du Québec. Le territoire a été subdivisé en trois (3)

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3065-13N124/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

régions dans le but de faciliter la compétition. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada évaluera chaque Zone géographique séparément. L'Offrant peut soumissionner sur une, deux ou les trois zones géographiques, à sa discrétion.

Le besoin est limité aux produits et(ou) aux services canadiens.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes.

Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Condition du matériel - soumission

Clause du Guide des CCUA B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique deux (2) copies papier.

Section II : offre financière une (1) copie papier, et

Section III: attestations une (1) copie papier.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CCUA [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Cette offre à commandes contient trois (3) zones géographiques. Chaque zone géographique sera évalué séparément.

Les trois zones géographiques sont:

- (1) Zone géographique ouest;
- (2) Zone géographique est-côte sud; et
- (3) Zone géographique est-côte nord.

Un soumissionnaire peut soumissionner sur une (1), deux (2) ou les trois (3) zones géographiques.

- b) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- c) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Le soumissionnaire doit présenter la documentation à l'appui nécessaire, en conformité avec la présente exigence.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. satisfaire à tous les critères technique obligatoires tel que décrit à la page 1, paragraphe 1.1 de 'Annexe "E" - Plan d'évaluation

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et incluant les périodes option.

L'Offran doit compléter une (1) feuille de soumission financière pour chaque zone géographique de contrat qu'il souhaite soumissionner.

- a. les critères d'évaluation financière son décrit au paragraphe 1.2 de Annexe "E" - Plan d'évaluation

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

4.2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas, par zone géographique, sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées [2006](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.1.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.1.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens.

L'offrant atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.3.2 Définition du contenu canadien

Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien

5.1.3.2 Rendement des services – protocole d'entente

L'offrant convient qu'un technicien doit être sur place dans les vingt-quatre heures (24) suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Les services de l'entrepreneur peuvent toutefois être requis dans des délais plus courts, sans frais supplémentaires pour le Canada.

Signature

Date

5.1.3.4 Validation du kilométrage et des heures de voyage de l'installation de service de l'Offrant au site de service du client

Le soumissionnaire doit attacher, à l'Annexe "E" - Plan d'Évaluation, une copie des Validations du kilométrage et des heures de voyage de l'installation de service de l'Offrant pour tous les sites de service de la Garde Côtière Canadienne dans la zone géographique de service soumissionner.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3065-13N124/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À L'ASSURANCES

6.1 Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe "D" si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.
-

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mlF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du _____ au _____ inclusivement.

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera la date de début et de fin à l'attribution d'un contrat).

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une année chacune, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Name: Daniel Tamaro
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des systèmes maritimes (ML)
6C2, Place du Portage III,
11 rue Laurier
Gatineau, QC K1A 0S5

Téléphone: 819-956-5319
Télécopieur: 819-956-0897
Courriel: Daniel.tamaro@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le chargé de projet à l'attribution d'un contrat).

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Et

Un chargé de projet pour la commande subséquente à l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom: _____
Titre: _____
Téléphone: ____ ____ _____
Télécopieur: ____ ____ _____
Courriel: _____

(Le responsable de l'offre à commandes indiquera le représentant de l'entrepreneur spécifiée par le soumissionnaire dans son offre).

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : les gestionnaires d'entretien de l'ingénierie navale et les chefs mécaniciens des navires de Pêches et Océans Canada, Garde côtière canadienne.

7.8 Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné responsable du navire fournira une description de la défaillance et demandera un estimé pour les Frais de déplacement et de subsistance et le l'heure d'arrivée prévue sur le site des travaux. Le travail sera autorisé lorsque l'utilisateur désigné émettra le numéro du PWGSC-TPSGC 942.

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, *Commande subséquente à une offre à commandes*, ou une version électronique.

7.10 Limite des commandes subséquentes

7.10.1 Pour le chargé de projet, en tant qu'utilisateur désigné

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes émis par l'utilisateur désigné ne doivent pas dépasser 10 000 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

7.10.2 Pour le responsable de l'offre à commandes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ayant une valeur supérieure à 10,000 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse) seront autorisées par le responsable de l'offre à commandes.

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 23,300.00\$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) 2029 (2014-03-01), Conditions générales - biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences d'établissement de rapports;
- h) l'Annexe « D », Exigences relatives à l'assurance;
- i) l'Annexe « E », Plan d'évaluation;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____. (Le responsable de l'offre à commandes indiquera la date de l'offre de l'entrepreneur spécifiée par le soumissionnaire dans son offre).

7.13 Attestations

7.13.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7.13.2 Attestation du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

(L'autorité contractante indiquera Lois applicables spécifiée par le soumissionnaire dans son offre).

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2029 \(2014-09-25\)](#), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

(L'autorité contractante inséra la clause suivante si le soumissionnaire accepte les cartes de crédit).

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2029, Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux horaires fermes indiqués à l'annexe " B". Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé, et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages](#) du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet ou l'autorité contractante. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Matériel et pièces de rechange

Le coût en magasin des matériaux et pièces de rechange à laquelle sera ajoutée une majoration de 10 pour cent, plus les taxes applicables.

Services sur appel (délai d'attente)

L'entrepreneur sera payé pour les heures réelles de service sur appel (délai d'attente) au taux horaire ferme indiquer dans la base de paiement à l'Annexe «B».

Option de prolongation du contrat

Durant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé aux taux horaires fermes suivants pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat

7.5.2 Paiements multiples

Clauses du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

7.5.3 Paiement par carte de crédit

(Le responsable de l'offre à commandes inséra la clause suivante si le soumissionnaire accepte les cartes de crédit).

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie commande subséquente à l'offre à commandes
- b. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- c. une copie du rapport de réparation
- d. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement

Pêches et Océans Canada - Garde côtière
Ingenierie Navale - Finances
101 Boulevard Champlain, rez-de-chaussée
Québec (QC) G1K 7Y7

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé au responsable de l'offre à commandes identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

7.7 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection. L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.8 Clauses du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

7.9 Langue de travail

Sauf indication contraire dans la commande subséquente à l'offre à commandes, les travaux devront se dérouler en français et les livrables devront être présentés dans cette langue.

7.10 Inspection et acceptation des travaux

Tous les travaux sont soumis à l'inspection et à l'acceptation par le Canada. L'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard des défauts et des autres manquements aux exigences du contrat. Le Canada aura le droit de rejeter tout travail non conforme aux exigences du contrat et d'exiger une rectification ou un remplacement aux frais de l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit inspecter et approuver toute partie des travaux avant de le soumettre pour acceptation ou livraison au Canada. L'entrepreneur doit tenir un registre des inspections à la fois précis et complet qu'il doit mettre à la disposition du Canada, sur demande.

7.11 Limitation de la responsabilité de l'entrepreneur au titre de dommages subis par le Canada

1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprennent les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3065-13N124/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
2. Que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages subis par le Canada et causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur se limite à 10,000,000.00\$. Cette limite ne s'applique pas au cas suivants :
 - a. toute violation des droits de propriété intellectuelle;
 - b. tout manquement aux obligations de garantie.
 3. Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que la réclamation soit faite envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 CONTEXTE

1.1 Le ministère des Pêches et des Océans - Garde côtière canadienne a besoin de service de diagnostic et de réparation de système de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion et des système auxiliaires des navires au fur et à mesure des besoins.

2.0 DESCRIPTION DU BESOIN

2.1 Le ministère des Pêches et des Océans - Garde côtière canadienne a besoin de service de diagnostic et de réparation de système de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion et des systèmes auxiliaires du navire au fur et à mesure des besoins. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède le matériel roulant requis pour exécuter des appels de service avec les outils nécessaires pour les services de diagnostic et de réparation de système de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion énumérer au paragraphe 3.0 ci bas. Chaque tâche demande la production d'un petit rapport pour le ministère des Pêches et des Océans.

2.2 La période de l'offre à commande et d'une (1) année initiale avec deux (2) option(s) d'une (1) année.

2.3 La zone géographique des sites potentiels de services couverts par cette offre à commande est de la ville de Montréal aux frontières de l'est de la province du Québec. Le territoire a été subdivisé en trois (3) zones géographique dans le bût de facilité la compétition. Les zones géographique sont détailler au paragraphe 4 .0 ci bas. Les trois zones géographiques sont:

- a. Zone géographique ouest;
- b. Zone géographique est-côte sud; et
- c. Zone géographique est-côte nord.

3.0 LISTE DE SYSTÈME ET ÉQUIPMENT

3.1 Les navires du ministère des Pêches et des Océans sont équipés de divers systèmes de propulsion et des systèmes auxiliaires des navires. La liste suivante offre un échantillon des systèmes que l'entrepreneur peut avoir à réparer, avec des exemples de manufacturiers, si disponibles:

a.. Système de détection d'incendie :

- (1) Constitué d'un panneau central et de détecteurs adressables. (Honeywell, Notifier)

b. Contrôle de démarrage de moteurs électriques

- (1) Démarreur conventionnel avec contacteur (ABB, SquareD,)
- (2) Démarreur électronique à limitation de courant (Soft Start) ABB, Benshaw)
- (3) Variateur de vitesse électronique (VFD) (ABB, Reliance)

c. Systèmes Électrohydrauliques

- (1) Contrôle de gouvernail (Wagner, Jastram, Kobelt Sperry)
- (2) Contrôle de grues de pont (Hawbolt)

(3) Contrôle d'équipements de pêche/science (Hawbolt)

d. Systèmes de contrôle automatisé

- (1) Système de vidange de réservoir (contrôle spécialisé utilisant pièces standard)
- (2) Systèmes sanitaires (contrôle spécialisé utilisant pièces standard)
- (3) Systèmes de chauffage/climatisation (contrôle spécialisé utilisant pièces standard)

e. Système de contrôle de propulsion

- (1) Système d'embrayage à commande câblée ou électrique (ZF, Microcommander, Kobelt)
- (2) Système de contrôle de pas d'hélice à commande câblée ou électrohydraulique ZF, Twindisc)
- (3) Système de contrôle de vitesse de moteur électromécanique ou électronique (ZF, Twindisc)

3.2 Pour la durée de l'Offre à Commande, des systèmes / équipement peuvent être ajoutés ou supprimés.

4.0 Région / Zone géographique

4.1 Les sites potentiels de services couverts par cette offre sont de la ville de Montréal à la frontière de l'est de la province du Québec. Les différents lieux de travail potentiels ont été divisés en trois zones géographique comme suit:

a. les sites de services pour la Zone géographique ouest

Port de Montréal
Base de la Garde Côtière de Sorel-Tracy
Base d'aéroglesseur de Trois-Rivières
Port de Trois-Rivières
Port de Québec
Base de la Garde Côtière de Québec

b. les sites de services pour la Zone géographique est- côte sud

Base de recherche et sauvetage de Cap-aux-Meules
Port de Gaspé
Base de recherche et sauvetage de Rivière-Au-Renard
Port de Matane
Institut Maurice Lamontagne (Mont-Joli)
Port de Rimouski
Port de Cacouna

c. les sites de services pour la Zone géographique est - côte nord

Base de recherche et sauvetage de Kegaska
Base de recherche et sauvetage de Havre-St-Pierre
Port de Sept-Îles
Port de Baie-Comeau
Base de recherche et sauvetage de Tadoussac
Port de La Baie

5.0 Estimation des coûts

5.1 L'Entrepreneur devra fournir un estimé pour chacune des commandes subséquentes. L'estimé doit comprendre les points suivants et tous autres points que l'Entrepreneur juge important:

- (1) Nombre d'heures de voyages;
- (2) Nombre de personnel; et leurs catégorie de main-d'œuvre; et
- (3) Autres frais directs.

5.2 L'estimation de L'Entrepreneur devra être approuvée par l'utilisateur désigné avant que les travaux commencent.

6.0 Appel de service

6.1 L'Entrepreneur devra être disponible débiter les travaux sur le site dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant l'appel de l'utilisateur désigné, sauf avis contraire. Advenant un tel avis, les délais seront convenus entre les parties selon la nature de la demande.

6.2 L'Entrepreneur devra être disponible pour de heures supplémentaires en dehors des heures régulières, du lundi au vendredi ainsi que le samedi et le dimanche.

7.0 Sécurité au travail

7.1 Règles et normes

L'Entrepreneur à la responsabilité d'effectuer les travaux selon les normes et les règlements applicables.

8.0 Travail à chaud

8.1 Avant d'effectuer tout travail à chaud sur un navire l'Offrant doit avoir un permis de travail à chaud pour chaque tâche de travail à chaud; et

8.2 Le responsable de l'équipe de travail de l'Offrant doit avoir l'autorisation de l'officier responsable du navire avant de procéder avec le travail à chaud.

9.0 Approbation et acceptation

9.1 L'Autorité d'inspection (AI) est la personne de gouvernement chargé de l'inspection des produits finis avant leur acceptation et du traitement des non-conformités mineures. L'Autorité d'inspection est identifiée dans l'autorisation de tâches et peut être le responsable technique.

10.0 Rapport de réparation

10.1 Un rapport de réparation sera requis pour tous les travaux. Le rapport devra contenir les renseignements suivants:

- La date et l'heure à laquelle la demande de réparation a été effectuée.
- Le numéro de série ou la description du système;
- Le nom de la personne qui a effectué l'appel et son numéro de téléphone;
- La date et l'heure du début et de la fin des travaux ainsi que le nombre d'heures pour chacune des journées de travail.
- La description du mauvais fonctionnement;
- Le diagnostic de la défectuosité;
- La liste du matériel et de toutes les pièces remplacées ou installées;

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

File No. - N° du dossier
027mlF3065-13N124

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- Le nom du représentant de l'entrepreneur et le poste de service où il (elle) travaille;
 - Le nom (en lettres moulées) et la signature du responsable sur le navire qui atteste que le matériel semble fonctionner de manière satisfaisante;
 - La ventilation des frais de main-d'œuvre et de matériel, s'il y a des suppléments.

10.2 Deux (2) exemplaires du rapport seront requis et devront être soumis à l'utilisateur désigné.

Annexe « B »

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous.

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

1.0 Heures normales de travail

Les heures normales de travail quotidiennes des dirigeants des cadres et des employés de l'offrant doivent être une période de huit (8) heures dans une journée pendant laquelle ils s'occupent effectivement de fournir les services entre 07h00 et 17h00.

2.0 Honoraires professionnels

2.1 L'entrepreneur sera payé selon les taux horaires et des frais fixes indiqués ci-dessous :

Durant les heures normales de travail			
Corps de Métier	Taux horaires		
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2
Électromécanicien			
Journalier			
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien			
Délai d'attente - taux horaire Journalier			

Hors heures normales de travail, du lundi au vendredi			
Corps de Métier	Taux horaires		
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2
Électromécanicien			
Journalier			
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien			
Délai d'attente - taux horaire Journalier			

Hors heures normales de travail, Samedi			
Corps de Métier	Taux horaires		
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2
Électromécanicien			
Journalier			
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien			
Délai d'attente - taux horaire Journalier			

Hors heures normales de travail, dimanche et jours fériés			
Corps de Métier	Taux horaires		
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2
Électromécanicien			
Journalier			
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien			
Délai d'attente - taux horaire Journalier			

2.2 Temps de déplacement et frais de kilométrage

2.2.1 Temps de déplacement et frais de kilométrage applicables à l'extérieur d'un rayon de 20 kilomètres du centre de service de l'Offrant :

Taux par kilomètre, déplacement de l'unité mobile			
Taux par km	Taux par km		
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2
Taux par km			

Déplacement de l'unité mobile			
Corps de Métier	Taux horaires déplacement horaires per capita		
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2
Électromécanicien			
Journalier			

2.2.2 Temps de déplacement et kilométrage

Le temps de déplacement et kilométrage facturer pour un appel de service sera facturer de l'installation de service du Fournisseur le plus proche du lieu de service, t'elle qu'indiquer dans sa soumission.

2.3 Frais de traversier

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de traversier qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit.

3.0 Matériel et pièces de rechange

L'entrepreneur sera remboursé le coût en magasin des matériaux et pièces de rechange à laquelle sera ajoutée une majoration de 10 pour cent, plus les taxes applicables.

4.0 Frais de déplacement et de subsistance

Il n'y aura pas de temps de déplacement ou de frais de déplacement et de subsistance à payer pour les services effectués dans un rayon de 20 kilomètres du centre de services désigné indiqué à l'annexe "A". *Pour les services effectués en dehors d'un rayon de 20 kilomètres du centre de services désigné, l'entrepreneur sera payé pour son temps de déplacement réel, conformément aux taux horaires spécifiés à l'annexe "B".*

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages](#) du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet pour la commande subséquente à l'offre à commandes.

5.0 Frais de transport

5.1 Les frais de transport des composantes seront déterminés comme suit:

- a. Pour un camion de grandeur pick-up

L'entrepreneur doit fournir un taux de transport fixe, aller-retour, pour le transport des composantes entre l'atelier de l'entrepreneur et les navires.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b. Frais fixes de transport pour un camion plus gros qu'un pick-up

Le coût en magasin du transport auquel sera ajoutée une majoration de 10 pour cent, plus les taxes applicables.

5.2 L'Autorité Technique peut décider de changer le mode de transport à sa discrétion.

L'entrepreneur sera payé un montant minimum pour la première demi-heure, calculé à partir de l'heure d'arrivée du technicien de l'entrepreneur sur place. Tout le temps facturable additionnel dépassant la première demi-heure sera arrondi au quart d'heure le plus proche.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C »

Exigences d'établissement de rapport

les fournisseurs doivent présenter un rapport trimestriel portant sur les activités liées aux commandes subséquentes et aux contrats. Ces rapports peuvent contenir, entre autres, les renseignements suivants :

- i. le numéro de l'offre à commandes
- ii. le nom du fournisseur;
- iii. la période visée par le rapport;
- iv. le numéro de la commande subséquentes et du contrat pour chaque commande subséquentes et contrat, y compris les modifications;
- v. le ministère client;
- vi. l'autorité contractante;
- vii. la date de la commande subséquentes et du contrat;
- viii. la période de la commande subséquentes et du contrat;
- ix. les articles acquis et les services fournis;
- x. la valeur de la commande subséquentes et du contrat, la taxe sur les produits et services ou a taxe de vente harmonisée incluse, selon le cas.

ANNEXE « D »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 10,000,000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l. Modification de l'exclusion sur les engins nautiques, pour inclure les activités de réparation accessoires effectuées à bord des engins nautiques.
3. La police d'Assurance de responsabilité civile commerciale doit être étendue à la propriété dans les soins, la garde et le contrôle de l'assuré et de donner ainsi la couverture nécessaire à l'égard des opérations de réparation de navires.

ANNEXE « E »

Plan d'évaluation

1.0 Plan d'évaluation

Cette offre à commandes contient trois (3) zones géographiques. Chaque zone géographique sera évalué séparément :

Les trois zones géographiques sont:

- (1) Zone géographique ouest;
- (2) Zone géographique est-côte sud; et
- (3) Zone géographique est-côte nord.

L'Offrant doit compléter une formule de Critères techniques obligatoires et une formule de Critères d'évaluation financière par zone géographique.

L'Offrant peut soumissionner sur une, deux ou les trois zones géographiques, à sa discrétion.

1.1 Critères techniques obligatoires

L'Offrant doit compléter une (1) feuille de soumission critères techniques obligatoires pour chaque zone géographique de contrat qu'il souhaite soumissionner. Les Critères techniques obligatoire M.1 à M.4.E doivent être adressés.

Les critères techniques obligatoires son décrit au paragraphe 1.3 de cette annexe:

1.2 Critères d'évaluation financière

L'Offrant doit compléter une (1) feuille de soumission financière pour chaque zone géographique de contrat qu'il souhaite soumissionner.

Les critères d'évaluation financière son décrit au paragraphe 2 de cette annexe.

1.3 Critères techniques obligatoires:

L'Offrant doit fournir les détails complets de l'endroit ou, quand (mois et année), la catégorie de contrôle électronique et/ou électriques des systèmes de propulsion et le type d'équipement réparer (manufacturier et modèle) et fournir une brève description des travaux effectuer.

Les Critères techniques obligatoire sont identique pour les trois zones géographiques; ouest, est-côte sud et est-côte nord. Chaque région géographique que le soumissionnaire soumet, doit avoir sa propre évaluation des critères techniques obligatoires - avec les ressources disponibles dans la région géographique soumissionnée.

a. Les trois zones géographiques de service seront évaluées séparément comme suit:

- (1) Zone géographique ouest;
- (2) Zone géographique est-côte sud; et
- (3) Zone géographique est-côte nord.

L'Offrant doit compléter les critères techniques obligatoires en relation avec le personnel, le matériel roulant et les outils de L'Offrant qui sont basés à l'intérieur de la zone géographique pour laque ils

soumissionnent. Si le soumissionnaire doit utiliser des ressources (du personnel, du matériel roulant ou des outils) qui sont basés à l'extérieur de la zone géographique pour lequel il soumissionne pour effectuer des appels de services, sur une base régulière; le soumissionnaire doit clairement identifier dans sa soumission: la description des ressources, l'adresse ou les ressources sur lesquelles ils sont basés et la fréquence avec laquelle ils sont requis.

Les Critères techniques obligatoires suivants s'appliquent à chaque zone géographique: ouest, est - côte sud et est - côte nord.

Critères techniques obligatoires	
Nom du soumissionnaire :	
Zone Géographique :	
Date :	
No	Description des critères
M.1	L'Offrant doit démontrer qu'il y a au moins deux (2) électromécaniciens à son emploi sur une base permanente et ayant au moins deux (2) années d'expérience.
M.2	L'Offrant doit démontrer qu'il y a au moins deux (2) journaliers à son emploi sur une base permanente et ayant au moins deux (2) années d'expérience.
M.3	L'Offrant doit démontrer qu'il possède le matériel roulant requis pour exécuter des appels de services avec les outils nécessaires pour les services de diagnostic et de réparation de systèmes de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion énumérés au paragraphe 3.1 de l'Annexe A.
M.4	L'Offrant doit démontrer qu'il a complété au minimum un projet dans au moins trois (3) des cinq (5) catégories des travaux de diagnostic et de réparation de systèmes de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion énumérés à l'Annexe A au paragraphe 3.1 énumérés de A à E suivants, dans les sept (7) dernières années:
A.	Système d'alarme et de surveillance ;
B.	Contrôle de démarrage de moteurs électriques;
C.	Système électrohydrauliques;
D.	Système de contrôle automatisé; et
E.	Système de contrôle de propulsion.

Validation technique

TPSGC et / ou la GCC se réserve la possibilité de visiter les installations du soumissionnaire afin de valider que l'équipement et le matériel roulant requis pour les services de diagnostic et de réparation de systèmes de contrôle électrique et/ou électronique des systèmes de propulsion énumérés au paragraphe 3.2 de l'Annexe A sont tels qu'indiqués par le soumissionnaire dans son offre.

2.0 Évaluation financière

Les critères d'évaluation financière:

L'Offrant s doivent présenter leurs taux horaire et prix fermes pour la période initiale de 12 mois et les périodes d'option 1 et 2 conformément à l'Annexe B - base de paiement, pour chaque corps de métier. Les prix fixe et taux seront transférés à l'Annexe F pour évaluation financière.

Les trois zones géographiques de service seront évaluées séparément comme suit:

- a. Zone géographique ouest, évaluation financière paragraphe 2.1;
- b. Zone géographique est-côte sud, évaluation financière paragraphe 2.2. et
- c. Zone géographique est-côte nord, évaluation financière paragraphe 2.3.

La "Zone de calcul pour le temps de déplacement et de kilométrage et sont obligatoires et doivent être adressés. Le logiciel "Google Map" sera utilisé pour déterminer le temps de déplacement et la distance entre la location du matériel roulant et le site de service. Un exemple du calcul et disponibles à l'Appendice 1 à l'Annexe "F".

L'Offrant doit compléter les critères d'évaluation financière en relation avec le personnel, le matériel roulant et les outils de L'Offrant qui sont basés à l'intérieur de la zone géographique pour laque ils soumissionnent. Si le soumissionnaire doit utilise des ressources (du personnel, du matériel roulant ou des outils) qui sont basé à l'extérieur de la zone géographique pour lequel il soumissionne pour effectuer des appels de services sur une base régulière, le soumissionnaire doit clairement identifier dans sa soumission: la description des ressources, l'adresse ou les ressources sont basé et la fréquence avec lequel ils sont requis. L'évaluation du temps de déplacement et le kilométrage de L'unité mobile pour les ressources requise qui sont basé à l'extérieur de la zone géographique, sera représenté dans la zone de calcul du temps de déplacement et le kilométrage.

Validation temps de déplacement et de kilométrage de l'installation de service de l'Offrant au site de service du client

L'outil de validation du temps de déplacement et de kilométrage sera Google Map. L'adresse de l'installation de service de l'Offrant et l'adresse du cite de service sera insérer tel que l'exemple à l'Appendice 1 à l'Annexe "F". Le trajet automatique de Google Map ne sera pas modifier. La recherche de Google Map serait exécuter avec une heure de déplacement entre 09:00 hrs et 17:00 hrs du lundi au vendredi. La durée du trajet sera insérer dans la colonne "A "de la table " Déplacement de l'unité mobile" sera enregistrer dans la ligne correspondante au site de service approprié. Le kilométrage sera insérer a la colonne "J" de la table " Zone de calcul pour le kilométrage de déplacement de Google Map", dans la ligne correspondante au site de service approprié. L'Autorité Contractante se réserve le droit de vérifier les données à sa discrétion, mais au moins deux trajets par soumission seront validés.

L'Offrant doit attaché, à cette Annexe, une copie de toutes les Validations du temps de déplacement et de kilométrage de l'installation de service de l'Offrant pour tous les sites de service de la Garde Côtière Canadienne dans la zone géographique de l'Offre.

Les niveaux d'effort ci-dessus ne sont que des estimations faites pour l'évaluation financière seulement et ne doivent pas être considérés en aucune façon comme un engagement de la part du Canada.

2.1 Évaluation financière Zone géographique ouest:

2.1.1 Calcul des prix des Taux horaires - Zone géographique ouest:

Durant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					430	(1)
Journalier					213	(2)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					18	(3)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					18	(4)

Hors heures normales de travail (du lundi au vendredi)						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					9	(5)
Journalier					6	(6)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					6	(7)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					6	(8)

Samedi						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					3	(9)
Journalier					3	(10)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					3	(11)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					3	(12)

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Dimanche et jours fériés						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					3	(13)
Journalier					3	(14)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					3	(15)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					3	(16)

Sous total de la Partie #1 - taux horaire = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+ (6)+(7)+(8)+(9) +(10)+(11)+(12)+(13)+(14)+(15)+(16)		(17)
--	--	------

2.1.2 Calcul du total des prix de déplacements - Zone géographique ouest

Zone de calcul pour le kilométrage de déplacement de Google Map

	A	B	C	D
	Adresse de la location de l'unité mobile de réparation et code postale	Lieu du travail	KM de voyage pour un aller seul	Heures de voyage pour un aller seul
A		Port de Montréal		
B		Base de la Garde Côtière de Sorel-Tracy		
C		Base d'aéroglysseur de Trois-Rivières 7100 rue Du Pont Trois-Rivières, Québec G9A 6M2		
D		Port de Trois-Rivière		
E		Port de Québec		
F		Base de la Garde Côtière de Québec		

Déplacement de l'unité mobile - Taux Horaire de déplacement - partie 2a							
		Taux horaires de déplacement				Calcul d'évaluation	
E		F	G	H	I	J	K
Heures de voyage pour un allez seul, données de Google Map, atelier à la destination onglet "D"	Corps De Métier	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (F+G+H) /3	Nombre de déplacement	Sous total (E*I * J)
A1	Électro mécanicien					16	(18)
A2	Journalier					16	(19)
B1	Électro mécanicien					16	(20)
B2	Journalier					16	(21)
C1	Électro mécanicien					16	(22)
C2	Journalier					16	(23)
D1	Électro mécanicien					16	(24)
D2	Journalier					16	(25)
E1	Électro mécanicien					16	(26)
E2	Journalier					16	(27)
F1	Électro mécanicien					16	(28)
F2	Journalier					16	(29)

3 h 30 min = 3.5, hrs 3h 18 min = 3.3 hrs, 3 hrs 14 min = 3.23 hrs, 3H 02 min = 3.03 (hrs + Xmin / 60)

Sous total de la Partie #2a (18)+(19)+(20)+(21)+(22)+ (23)+(24)+(25) +(26)+(27)+(28)+(29)	(30)
--	------

Déplacement de l'unité mobile – Taux de Kilométrage - partie 2b						
		Taux de kilométrage			Calcul de kilométrage	
L	M	N	O	P	Q	R
Kilométrage pour un allez seul, données de Google Map, atelier à la destination onglet "C"	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (M+N+O) /3	Nombre de déplacement	Sous total (K*O *P)
A					16	31
B					16	32
C					16	33

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

D						16		34
E						16		35
F						16		36

Exemple : 312.01 à 312.50 km = 312 km 312.51 à 313.00 km = 313 km

Sous total de la Partie #2b –(31)+(32)+(33)+(34)+(35)+(36)		37
---	--	-----------

2.1.3 Calcul du Total de l'évaluation financière pour la zone géographique ouest:

Sous total Calcul des prix des taux horaires Partie #1 - zone géographique ouest (17)		38
Sous total Déplacement de l'unité mobile - Taux Horaire de déplacement - partie 2a - zone géographique ouest (30)		39
Sous total Déplacement de l'unité mobile – Taux de Kilométrage - partie 2b - zone géographique ouest (37)		40
Total de l'évaluation financière pour la zone géographique ouest (38) + (39) + (40)		41

Signé: _____

Date: _____ .

Nom de la compagnie:

Téléphone:

Nom: Télécopieur:

Courriel

2.2 Évaluation financière Zone géographique est - côte sud:

2.2.1 Calcul des prix des taux horaires Partie #1 - zone géographique est - côte sud:

Durant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					430	(1)
Journalier					213	(2)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					18	(3)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					18	(4)

Hors heures normales de travail (du lundi au vendredi)						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					9	(5)
Journalier					6	(6)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					6	(7)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					6	(8)

Samedi						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					3	(9)
Journalier					3	(10)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					3	(11)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					3	(12)

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mlF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Dimanche et jours fériés						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					3	(13)
Journalier					3	(14)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					3	(15)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					3	(16)

Sous total de la Partie #1 - taux horaire = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)+(9) +(10)+(11)+(12)+(13)+(14)+(15)+(16)		(17)
--	--	------

2.2.2 Calcul du total des prix de déplacements zone géographique est-côte sud:

Zone de calcul pour le kilométrage de déplacement de Google Map

	A	B	C	D
	Adresse de la location de l'unité mobile de réparation et code postale	Lieu du travail	KM de voyage pour un allez seul	Heures de voyage pour un allez seul
A		Base de recherche et sauvetage de Cap-aux-Meules		
B		Port de Gaspé		
C		Base de recherche et sauvetage de Rivière-Au-Renard		
D		Port de Matane		
E		Institut Maurice Lamontagne (Mont-Joli)		
F		Port de Rimouski		
G		Port de Cacouna		

Déplacement de l'unité mobile – Taux horaire de déplacement - partie 2a							
		Taux horaires de déplacement				Calcul d'évaluation	
E		F	G	H	I	J	K
Heures de voyage pour un aller seul, données de Google Map, atelier à la destination. Onglet "D"	Corps De Métier	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (F+G+H) /3	Nombre de déplacement	Sous total (E*I *J)
A1	Électro mécanicien					16	(18)
A2	Journalier					16	(19)
B1	Électro mécanicien					16	(20)
B2	Journalier					16	(21)
C1	Électro mécanicien					16	(22)
C2	Journalier					16	(23)
D1	Électro mécanicien					16	(24)
D2	Journalier					16	(25)
E1	Électro mécanicien					16	(26)
E2	Journalier					16	(27)
F1	Électro mécanicien					16	(28)
F2	Journalier					16	(29)
G1	Électro mécanicien					16	(30)
G2	Journalier					16	(31)

3 h 30 min = 3.5, hrs 3h 18 min = 3.3 hrs, 3 hrs 14 min = 3.23 hrs, 3H02 min = 3.03 (hrs + Xmin / 60)

Sous total de la Partie #2a (18)+(19)+(20)+(21)+(22)+(23)+(24)+(25)+(26)+(27)+(28)+(29)+(30)+(31)	(32)
---	------

Déplacement de l'unité mobile – Taux de kilométrage - partie 2b						
		Taux de kilométrage			Calcul de kilométrage	
L	M	N	O	P	Q	R
Kilométrage pour un aller seul, données de Google Map, atelier à la destination. Onglet "C"	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (M+N+O) /3	Nombre de déplacement	Sous total (A*E * F)
A					16	(33)
B					16	(34)
C					16	(35)

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

D						16		(36)
E						16		(37)
F						16		(38)
G						16		(39)

Exemple : 312.01 à 312.50 km = 312 km 312.51 à 313.00 km = 313 km

Sous total de la Partie #2b $-(33)+(34)+(35)+(36)+(37)+ (38)+(39)$		(40)
--	--	------

2.2.3 Calcul du Total de l'évaluation financière pour la zone géographique est-cote sud:

Sous total Calcul des prix des taux horaires Partie #1 - zone géographique est-cote sud (17)		41
Sous total Déplacement de l'unité mobile – Taux horaire de déplacement - partie 2a - zone géographique est-cote sud (32)		42
Sous total Déplacement de l'unité mobile – Taux de kilométrage - partie 2b - zone géographique est-cote sud (40)		43

Total de l'évaluation financière pour la zone géographique est-cote sud $(41) + (42) + (43)$		44
--	--	----

Signé: _____

Date: _____ .

Nom de la compagnie:

Téléphone:

Nom: Télécopieur:

Courriel :

2.3 Évaluation financière Zone géographique est-côte nord:

2.3.1 Calcul des prix des Taux horaires zone géographique est-côte nord:

Durant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					430	(1)
Journalier					213	(2)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					18	(3)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					18	(4)

Hors heures normales de travail (du lundi au vendredi)						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					9	(5)
Journalier					6	(6)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					6	(7)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					6	(8)

Samedi						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					3	(9)
Journalier					3	(10)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					3	(11)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					3	(12)

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Dimanche et jours fériés						
Corps de Métier	Taux horaires			Calcul d'évaluation		
	A	B	C	D	E	
	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (A+B+C) /3	Heures	Sous total (D * E)
Électromécanicien					3	(13)
Journalier					3	(14)
Délai d'attente - taux horaire Électromécanicien					3	(15)
Délai d'attente - taux horaire Journalier					3	(16)

Sous total de la Partie #1 - taux horaire = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)+(9) +(10)+(11)+(12)+(13)+(14)+(15)+(16)		(17)
--	--	------

2.3.2 Calcul du total des prix de déplacements

Zone de calcul pour le kilométrage de déplacement de Google Google Map

	A	B	C	D
	Adresse de la location de l'unité mobile de réparation et code postale	Lieu du travail	KM de voyage pour un aller seul	Heures de voyage pour un aller seul
A		Base de recherche et sauvetage de Kegaska		
B		Base de recherche et sauvetage de Havre-St-Pierre		
C		Port de Sept-Îles		
D		Port de Baie-Comeau		
E		Base de recherche et sauvetage de Tadoussac		
F		Port de La Baie		

Déplacement de l'unité mobile – Taux horaires de déplacement - partie 2a								
		Taux horaires de déplacement				Calcul d'évaluation		
E		F	G	H	I	J	K	
Heures de voyage pour un aller seul, données de Google Map, atelier à la destination. Onglet "D"	Corps De Métier	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (F+G+H) /3	Nombre de déplacement	Sous total (E*I *J)	
A1	Électro mécanicien					16		(18)
A2	Journalier					16		(19)
B1	Électro mécanicien					16		(20)
B2	Journalier					16		(21)
C1	Électro mécanicien					16		(22)
C2	Journalier					16		(23)
D1	Électro mécanicien					16		(24)
D2	Journalier					16		(25)
E1	Électro mécanicien					16		(26)
E2	Journalier					16		(27)
F1	Électro mécanicien					16		(28)
F2	Journalier					16		(29)

3 h 30 min = 3.5, hrs 3h 18 min = 3.3 hrs, 3 hrs 14 min = 3.23 hrs, 3H 02 min = 3.03 (hrs + Xmin / 60)

Sous total de la Partie #2a (18)+(19)+(20)+(21)+(22)+ (23)+(24)+(25) +(26)+(27)+(28)+(29)	(30)
--	------

2.3.3 Calcul du Total de l'évaluation financière pour la zone géographique est-cote nord:

Déplacement de l'unité mobile – Taux de kilométrage - partie 2b						
		Taux de kilométrage			Calcul de kilométrage	
L	M	N	O	P	Q	R
Kilométrage pour un aller seul, données de Google Map, atelier à la destination. Onglet "C"	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Sous Total (M+N+O) /3	Nombre de déplacement	Sous total (A*E * F)
A					16	(31)
B					16	(32)
C					16	(33)

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3065-13N124/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3065-13-N124

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
027mIF3065-13N124

Buyer ID - Id de l'acheteur
027ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

D						16		(34)
E						16		(35)
F						16		(36)

Exemple : 312.01 à 312.50 km = 312 km 312.51 à 313.00 km = 313 km

Sous total Calcul des prix des taux horaires Partie #1 - zone géographique est-cote nord (17)		(38)
Sous total - Déplacement de l'unité mobile – Taux horaires de déplacement Partie 2a - zone géographique est-cote nord (30)		(39)
Sous total - Déplacement de l'unité mobile – Taux de kilométrage Partie 2b - zone géographique est-cote nord (37)		(40)
Total de l'évaluation financière pour la zone géographique est-cote nord (38) + (39) + (40)		(41)

Signé: _____

Date: _____ .

Nom de la compagnie:

Téléphone:

Nom: Télécopieur:

Courriel